MiningWatch Canada

Mines Alerte

Quand les mines ne fonctionnement pas - Pour des collectivités minières durables

Mines Alerte Canada , le 22 novembre 2004

Quand l'Association minière et l'Association des prospecteurs parlent d'« exploitation minière durable », elles omettent souvent de nous dire que:

- la plupart des mines ont une durée de vie de moins de 15 ans;
- l'exploitation minière est, en fait, une industrie de la gestion des déchets, car elle laisse derrière elle jusqu'à 20 tonnes de stériles et de résidus toxiques pour chaque once d'or qu'elle extrait;
- la collectivité locale décroche peut-être un certain nombre d'emplois et de contrats de la mine, le gouvernement recueille sans doute quelques revenus d'impôt, mais les profits reviennent essentiellement aux principaux actionnaires de la compagnie;
- les collectivités locales supportent tout le poids environnemental et sanitaire lié aux mines pendant et après leur exploitation, et elles sont souvent mal outillées pour défendre leurs intérêts.

L'exploitation minière ne représente plus une base durable de développement de l'économie locale. Les investissements publics requis pour découvrir de nouvelles mines et les maintenir en opération seraient plus efficaces s'ils étaient affectés à la restauration et à la fermeture des mines, au développement économique durable des collectivités éloignées, à la recherche et au soutien d'initiatives sur le recyclage des métaux, ainsi qu'aux soins et aux problèmes de santé des résidents touchés par les activités minières. Lorsque l'exploitation minière se concrétise, elle doit mieux servir les besoins de développement de toute une région, par une planification efficace de l'utilisation du sol et le versement de redevances convenables sur les ressources.

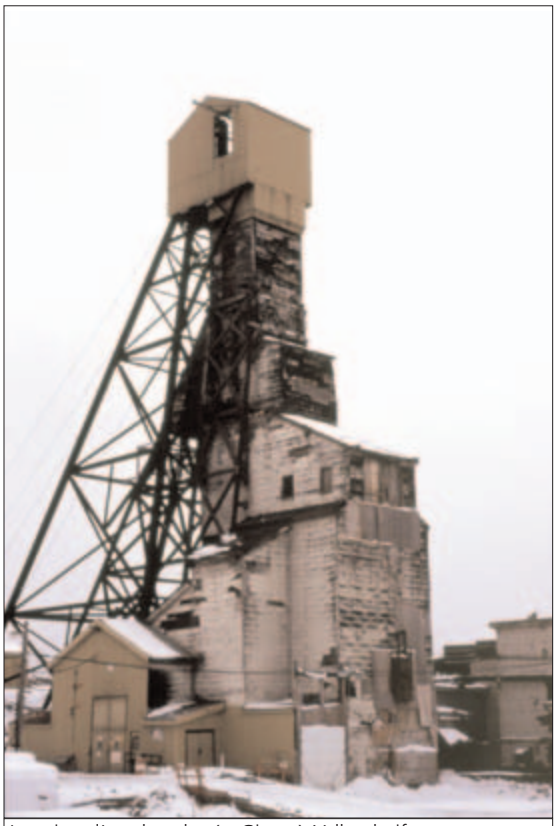

La mine d'or abandonée Giant à Yellowknife.

Actuellement, le plus important investissement gouvernemental dans les collectivités où l'activité minière est en déclin consiste à maintenir le secteur minier en activité par des subventions, par la recherche de nouveaux gisements et/ou par le retraitement des résidus, des déchets rocheux, etc. Lorsqu'une région s'engage dans l'exploitation d'une mine, elle s'y engage aussi longtemps qu'on pourra y trouver du minerai. L'industrie minière préconise des politiques de planification suivant lesquelles des régions ayant un potentiel minéral significatif sont « stérilisées » de tout développement autre que minier. Avec le temps, l'environnement devient de plus en plus pollué et tout le monde y perd.

Il est très difficile pour les mineurs et leurs familles d'imaginer l'avenir en dehors de l'activité minière, cette industrie ayant si manifestement modelé leur région à ses propres fins. Pour que les populations locales puissent franchir cette barrière, il est essentiel que des occasions leur soient offertes d'échanger avec d'autres personnes qui font face à des crises semblables dans différentes régions, différents pays ou différentes industries.

Alors, quel genre de développement économique fonctionne donc?

Le logement à prix modique attire souvent de nouvelles personnes qui sont des adeptes d'une économie et de valeurs parallèles, telles que la simplicité volontaire. Bon nombre d'entre elles sont des artistes, des artisans et des touche-à-tout. Ce sont souvent des

Mines Alerte Canada est une coalition pancanadienne de dix-sept organisations œuvrant dans les domaines de l'environnement, la justice sociale, le travail et les Autochtones. Les présentes observations sont appuyées par nos recherches, qui sont disponibles sur notre site Web www.miningwatch.ca, particulièrement celles intitulées *No Rock Unturned: Revitalizing the Economies of Mining Dependent Communities*, *Understanding Mining Taxation* et *Scrap Mining: An Overview of Metal Recycling in Canada*.

personnes résilientes, qui apportent une formation, une vision théorique et une réelle contribution économique à la population existante. Les personnes à la retraite, quant à elles, stabilisent la ville.

Un centre de services pour les communautés autochtones. Les Autochtones ne quittent habituellement pas une région lorsqu'une mine ferme. En 1987, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a embauché David Walker pour préparer un rapport sur la situation à Lynn Lake. Trois ou quatre communautés autochtones ont vu la plupart de leurs membres déménager à cet endroit pour avoir accès à des services, mais certains ont fini par s'installer dans les déblais. La ville a alors mis sur pied une autorité responsable du logement qui est devenue un centre de services pour les communautés autochtones.

L'« économie de conservation » est une autre variante de l'économie parallèle, qui repose sur la valorisation des services fournis par la nature. Ecotrust Canada, une ONG installée sur la côte ouest, effectue des recherches et des travaux en matière de développement économique dans certaines collectivités visant à instaurer une « économie de conservation […] qui soit autant le *résultat* du fonctionnement d'une collectivité saine que le *moyen* de créer une telle collectivité ».

Le développement économique communautaire réfère à la création de collectivités viables, écologiquement responsables et durables à long terme, grâce à la substitution de l'importation, à la mise en valeur du potentiel des collectivités et au développement en boucle fermée. Les intervenants mettent l'accent sur l'organisation, la résolution de conflits et le développement de l'esprit communautaire.

Il existe maintenant d'excellents manuels pratiques de développement économique communautaire, ainsi que quelques organisations qui font de la formation, de l'analyse et de la recherche à l'appui d'un tel développement, telles que le Centre for Community Enterprise, le University College of Cape Breton, l'Institut de développement communautaire de l'Université Concordia, le programme Community Economic and Social Development de l'Algoma University College, le programme Community Economic Development and Technical Assistance de la Carleton University et le Community Economic Development Centre de la Simon Fraser University.

Quels sont les changements aux politiques gouvernementales qui ont une influence déterminante?

Les difficultés rencontrées par les collectivités minières qui font face à la fermeture sont souvent aggravées par des politiques sociales inappropriées, inexistantes ou punitives aux niveaux fédéral et provincial.

La plupart des collectivités, particulièrement celles qui sont marginalisées et réduites, ne possèdent pas les compétences, les connaissances ni l'expertise nécessaires pour ne pouvoir compter que sur leurs propres moyens. Le développement communautaire ne peut pas se faire efficacement si le climat politique rend difficiles les efforts d'initiative autonome.

Le programme de développement des collectivités. Administré par trois organismes régionaux d'Industrie Canada - FedNor, DEO et APECA - ce programme aide les collectivités rurales éloignées à renforcer et à diversifier leur économie locale par le développement économique à l'échelon communautaire. Le programme de développement des collectivités fournit des ressources en vue de développer le potentiel d'adaptation et de gestion du changement économique des collectivités, notamment pour la formation personnelle, les organisations et l'infrastructure. Il fournit également des conseils, des renseignements et des services de référence aux entreprises et aux entrepreneurs locaux. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) donnent également accès à un capital de financement des petites entreprises en assurant la gestion locale d'un fonds pouvant fournir des prêts, des garanties de prêt ou une participation au capital de départ, d'expansion ou de stabilisation des entreprises. Le potentiel de ce programme est très grand. Dans le nord de l'Ontario, une trop grande partie de ses ressources est cependant consacrée à la recherche de nouvelles mines.

Affaires indiennes et du Nord Canada dirige plusieurs programmes qui sont destinés au développement économique des Premières nations et des Inuits, ainsi que des collectivités du Nord en général. *Malheureusement, la plupart de ces programmes sont spécifiquement destinés à aider ces collectivités à devenir dépendantes de l'exploitation minière.* Au nombre de ces programmes, notons le programme Développement économique - Innovation et Savoir, le Programme de négociation de l'accès aux ressources, le Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources, le Fonds de création de partenariats régionaux, ainsi que les programmes d'apport de capitaux aux entreprises.

Ce qui est requis :

- La réglementation, la surveillance et l'application des lois et règlements touchant le développement minier et les opérations minières avant et après la fermeture des mines : la Loi sur les pêches, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement;
- La recherche, la surveillance et l'analyse des impacts sur la santé des opérations minières avant et après la fermeture des mines, non pas à partir d'« analyses de risques » théoriques, mais à partir d'études concrètes des niveaux de métaux présents chez les êtres humains;
- Des obligations d'assainissement adéquates et sûres sur toutes les opérations minières : non seulement des politiques sans rapport avec la réglementation;
- Un réexamen des incitatifs offerts à l'industrie minière en comparaison avec les coûts après fermeture, les coûts environnementaux et sociaux et l'investissement dans le recyclage et la conservation des métaux;
- La recherche sur l'incidence et la protection fiscales de la fermeture d'une mine; et/ou la protection de la ville contre la faillite;
- La planification de l'entretien des infrastructures - routes, chemins de fer, égouts, eau, énergie - dans la mesure où celles-ci sont liées à l'infrastructure de la mine;
- Des ressources gouvernementales suffisantes pour amorcer un développement économique communautaire - et au moins comparables à l'investissement gouvernemental dans de nouvelles mines;
- Un débat public et une révision des programmes fédéraux du MAINC et des programmes de développement économique régional tels que le Programme de développement des collectivités (les évaluations existantes doivent aussi être rendues publiques) et le Fonds de réinvestissement communautaire du Manitoba;
- Un examen des politiques de paiement de transfert, tels que l'assurance-emploi et l'indemnisation des accidentés du travail, de leur accessibilité et de leur efficacité du point de vue de la collectivité;
- Des montants d'ajustement industriel appropriés, afin d'assurer une transition équitable aux travailleurs;
- Un soutien à la planification de l'utilisation du territoire et à la planification économique sur une base régionale, afin de s'assurer que la richesse est partagée, que le capital naturel est protégé et que les utilisations du territoire retenues sont écologiquement viables.

❐